

[Accueil](#)

[Histoire](#)

[Personnalités](#)

[L](#)

Jean-Baptiste Le Garff

Jean-Baptiste Le Garff

1887-1916

Soldat de 2^e classe

11^e Groupe spécial

Né à Lorient, le 21 novembre 1887, de Jean, Baptiste Le Garff, âgé de vingt-neuf ans, quartier-maître canonnier de la flotte absent, et de Marie, Louise Le Crêne. Ils habitent 50 rue Edgar Quinet à Lorient.

Recrutement de Lorient. Matricule 1652. Classe 1907.

Lors de son incorporation dans l'armée, le soldat Jean-Baptiste Le Garff est décrit comme ayant les cheveux et les sourcils châains, les yeux gris, le front ordinaire, le nez moyen, la bouche moyenne, le menton rond et le visage ovale. Il mesure 1 m 70.

Le 2^e Régiment d'infanterie coloniale

Le 24 décembre 1907, il s'engage pour cinq ans à Lorient au 2^e régiment d'infanterie coloniale et fait campagne au Tonkin du 30 octobre 1909 au 1^{er} octobre 1912. Le 1^{er} janvier 1911, il est condamné par le Conseil de guerre du Tonkin siégeant à Hanoï, à 6 mois de prison pour «*Outrages envers son supérieur pendant le service.*» Après avoir purgé sa peine, il est affecté, le 17 février 1911 au 9^e RIC. Le 20 août

1912, il rejoint à nouveau le 2^e régiment d'infanterie coloniale et retrouve la vie civile en octobre 1912. Le certificat de bonne conduite lui est refusé. Il revient à Lorient, s'installe au 60 rue de Brest et travaille comme charpentier.

Le 26 juillet 1912, Son engagement volontaire est résilié par décision du Général de division commandant supérieur. Il n'obtiendra pas son certificat de bonne conduite.

Renvoyé dans ses foyers à Lorient, 60 rue de Brest, il travaille comme charpentier.

La Cour d'Assises du Morbihan

Le 7 septembre 1913, il est condamné par la Cour d'Assises du Morbihan à trois mois de prison pour des vols d'huitres.

La mobilisation

Il est mobilisé en août 1914 et affecté au 11^e Groupe Spécial. Ce groupe correspond au 11^e corps d'armée et est essentiellement constitué de condamnés-réservistes provenant des secteurs de Lorient, Vannes, Brest, Quimper, Nantes etc. Il rejoint son affectation le 7 août 1914 et fait campagne contre l'Allemagne du 7 août 1914 au 14 juillet 1916.

Condamné à mort

Le 12 septembre 1916, il est condamné à mort par le 1^{er} conseil de guerre de l'Amalat d'Oujda au Maroc pour «*Voies de fait, à l'occasion du service, envers un supérieur.*» Il introduit un recours en grâce qui est rejeté le 31 octobre 1916.

Un télégramme du 27 octobre 1916 précise que le Président de la République refuse le recours en grâce de Jean-Baptiste Le Garff. Une lettre officielle suit le 31 octobre 1916.

Fusillé pour l'exemple

Il sera fusillé le 30 octobre 1916 au champ de tir près du camp d'Oudjda à l'âge de 28 ans.